

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

**OBJET :**

Médiathèque :  
Demande de  
financement à la DRAC  
poste d'adjoint au  
patrimoine à mi-temps  
au titre de la Dotation  
Générale  
Décentralisée

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-15**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien

**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu la circulaire du 26 mars 2019 du ministère de la Culture relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques communales pour les opérations ayant pour projet l'extension des horaires d'ouverture ;

Vu la délibération N°2023-34 du Conseil municipal de Villeneuve-de-Berg actant l'extension des horaires de la médiathèque municipale et le recrutement du personnel que cette action implique ainsi qu'une demande de subvention auprès de la DRAC ;

Considérant l'intérêt du renouvellement du financement d'un demi-poste à 17h30/semaine pour élargir l'ouverture au public de la médiathèque par les services de l'Etat ;

Considérant les moyens mis en œuvre et le plan de ressources humaines/financement dans le cadre de l'opération, le surcout prévisionnel 2025 pour la collectivité est de 12 021,88 euros par an :

Coût de l'extension des horaires de la médiathèque	2025	2026	2027	2028
Demande d'aide de la DRAC	8 415€ (70%)	8 415€ (70%)	6 011€ (50%)	6 011€ (50%)
Cout pour la collectivité	3 607	3 607	6 011€	6 011€
	<b>12 022€</b>	<b>12 022€</b>	<b>12 022€</b>	<b>12 022€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la poursuite de l'extension des horaires de la médiathèque, le plan de financement et l'état estimatif des dépenses qui engage la collectivité sur le programme pluriannuel de dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 21 février 2025

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

